

aux Nations Unies, qui a également été appuyée par le très honorable John Diefenbaker.

À mon avis, monsieur le Président, il y a déjà eu, dans le passé, des questions semblables qui ont été adressées à certains ministres et ils y avaient alors répondu.

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Monsieur le Président, la question est importante et nous, de ce côté-ci, aimerions savoir tout d'abord pourquoi la réponse à la question n'a pas été permise. Un gouvernement peut ou ne peut pas répondre à une question. Ce n'est pas dans les habitudes de ce gouvernement de répondre aux questions, mais tout de même, la question a été posée assez clairement. Nous ne voyons pas pourquoi le député n'a pu recevoir de réponse à sa question. Nous aimerions savoir de la Présidence pourquoi elle n'a pas permis la réponse et peut-être demander au gouvernement un avis à ce sujet. Est-ce qu'ils sont prêts à répondre à la question, oui ou non? C'est tout.

[Traduction]

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, je cherche le commentaire pertinent de Beauchesne, mais je ne le trouve pas pour le moment.

Le but de la période des questions est de fournir à l'opposition une occasion d'obtenir de l'information sur les mesures, les programmes et les politiques du gouvernement. Elle vise à faire la lumière sur ce que fait le gouvernement.

Les questions concernant les discussions auxquelles les ministres participent à un autre endroit, en leur autre qualité de membres d'un parti politique, n'ont rien à voir avec le gouvernement. Comme le prévoit Beauchesne, elles n'entrent pas dans le cadre de la période des questions.

Votre Honneur a eu tout à fait raison de dire qu'il est contraire au Règlement de poser au gouvernement des questions concernant des discussions qui n'avaient rien à voir avec les responsabilités des ministres, conformément à leur serment du Conseil privé, ni avec leurs responsabilités concernant leurs ministères, ni avec les décisions ou les mesures du gouvernement, mais qui portent sur les activités d'un parti politique auquel appartiennent les ministres.

Par conséquent, elles sont irrecevables pendant la période des questions.

### Privilège

Quant à l'affirmation générale selon laquelle les questions constitutionnelles, entre autres, sont très importantes pour le Canada et devraient être débattues à la Chambre, il est vrai qu'elles sont importantes, mais il y a toutes sortes de tribunes et d'occasions appropriées pour en discuter et les débattre à la Chambre.

La période des questions n'est pas l'une d'entre elles. Le Règlement ne prévoit pas qu'on puisse discuter des décisions prises au cours d'une fin de semaine par un parti politique ou que les membres du gouvernement puissent être appelés à rendre des comptes et à répondre à des questions sur les activités auxquelles ils ont participé en tant que membres d'un parti politique. La période des questions n'est tout simplement pas le moment pour cela.

[Français]

**Mme Sheila Copps (Hamilton—Est):** Sur le même recours au Règlement, monsieur le Président. La semaine dernière, on était tout content, toute la Chambre, de laisser la parole au premier ministre en ce qui concerne l'avenir du Canada. Maintenant, pour un ministre de la Couronne, de prétendre qu'on n'a pas le droit de répondre à cette question-là, la question qui a été posée par un autre député en ce qui concerne la capacité du Québec de prendre la décision sur son avenir, son autodétermination, c'est sûrement une question pour le gouvernement. Je suis certaine que le ministre politique de la province de Québec aimerait, avec l'accord unanime de la Chambre, clarifier cette question. Je suis convaincue qu'il est maintenant prêt à le faire, donner la chance. . . Parce que, monsieur le Président, je me souviens très bien, lorsqu'on formait le gouvernement, on posait des questions, par exemple, sur la politique du gouvernement libéral en ce qui concerne le *cruise missile testing*. Les partis politiques, de temps en temps, ont des messages à donner au gouvernement.

Mais je trouve que la question est acceptable, qu'elle est recevable, et je suis certaine que tous les députés ici en cette Chambre seraient prêts à suspendre le Règlement pour donner la chance au ministre politique de la province de Québec de s'exprimer sur cette question qui est très importante pour le peuple du Québec. J'aimerais avoir le consentement unanime de la Chambre. Est-on prêt à le donner?

[Traduction]

**M. le Président:** La députée de Hamilton—Est, parlant de ma décision il y a quelques minutes, a demandé si la Chambre pouvait accorder son consentement unanime